

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par IFAS de CLERMONT de L'OISE (Lucien Flourey) au nom des intéressés en date du 23/07/22 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
ABRO	Wrohou
ALMEIDA CALCADA	Mélissa
CAZIER	Anaïs
COMPAGNIE	Mélanie
CRONNIER	Déborah
DELACOURT	Alicia
DELASALLE	Claire
DELHAY	Victoire
DEVERS	Océane
DUGAVE	Cécile
KINZONZI NTELA SALAH	Séverine
KLINSBOCCKEL	Sandra



KOUAME	Adjoua
MASSET	Laurine
MODY	Fatoumata
MOREIRA DELAPORTE	Emilie
PIERRON	Justine
PODEVIN	Mélanie
PONTHIEU	Elisabeth
RASAMOELINA	Nadia
SALBERT	Julien
SALVADOR	Laura
SOW	Ramata
SY	Oumoul
VIEIRA	Ophélie

Fait à LILLE, le 25/07/2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
le chef de service



COLOAS SAENEN